

SANI-MARC

ALGICIDE-PERMANENT

UNE SEULE APPLICATION

DOMESTIQUE
SOLUTION

GARANTIE

Cuivre élémentaire, présent sous forme de sulfate de cuivre.....2.57%

•

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NO. D'ENR. 12952 LOI SUR LES P.A.

ATTENTION
POISON

4 L

- Contrôle et prévient la poussée d'algues qui rendent l'eau verte et désagréable.
- Garde l'eau de la piscine claire et étincelante, libre d'algues désagréables.

SANI-MARC inc.- 42, boul. de l'Artisan, Victoriaville, Qc G6P 7E3
1-866-470-7264

PREMIERS SOINS:

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec la peau ou les vêtements:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'ingestion:** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

MODE D'EMPLOI:

TRAITEMENT INITIAL: SANI-MARC ALGICIDE PERMANENT doit être employé pour prévenir la croissance d'algues. Superchloriner votre piscine plusieurs heures avant de verser cet algicide. Laissez le résidu de chlore revenir à la normale avant de vous baigner dans votre piscine (1-2 ppm). Dans des conditions normales d'utilisation, une seule application par saison devrait être suffisante. Verser le produit à raison de 1L par 10,000L d'eau de piscine.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

PRÉCAUTIONS:

ATTENTION: Dangereux si avalé. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Évitez la contamination avec les aliments. Rincez le contenant vide avec de l'eau et détruisez le. Ne pas le réutiliser. Évitez le contact de la peau et des yeux. Ce produit est toxique pour les poissons. L'eau traitée ne doit pas être déversée dans les lacs, étangs ou eaux publiques.

IMPORTANT: Ne mélangez pas avec d'autres produits chimiques. Versez directement dans la piscine.

Se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre de la gomme à mâcher, de fumer ou de se rendre aux toilettes.

RENSEIGNEMENT TOXICOLOGIQUES : Un contact avec la peau peut causer une irritation. Administrer un traitement symptomatique.

ÉLIMINATION: Ne pas réutiliser le contenant vide. Envelopper et jeter le contenant vide avec les ordures ménagères. Pour plus de renseignements sur l'élimination de la quantité inutilisée ou superflue et le nettoyage des lieux d'un déversement, communiquer avec l'Organisme provincial chargé de la Réglementation du produit ou avec le fabricant.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

TOXIQUE pour les organismes aquatiques.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))